

Athlétisme en plein air

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise chaque année des championnats nationaux individuels et par équipes pour les jeunes gens et les jeunes filles des catégories benjamins, minimes, cadets, juniors, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

Article 2 : Epreuves

Les tableaux ci-après fixent les épreuves au programme de ces championnats ainsi que leurs spécificités techniques :

GARÇONS				FILLES			
B	M	C	J	B	M	C	J
50	50	100	100	50	50	100	100
100	100	200	200	100	100	200	200
		300	400			300	400
		800	800			800	800
1000	1000	1500	1500	1000	1000	1500	1500
	3000	3000	3000		2000		
50h	80h	110h	110h	50h	50h	100h	100h
	100h	320h	400h		80h	320h	400h
	200h	1500 st	3000 st		200h		
4x60	4x60	4x100	4x100	4x60	4x60	4x100	4x100
			4x400				
hauteur	hauteur	hauteur	hauteur	hauteur	hauteur	hauteur	hauteur
longueur	longueur	longueur	longueur	longueur	longueur	longueur	longueur
perche	perche	perche	perche	perche	perche	perche	perche
triple-saut	triple-saut	triple-saut	triple-saut	triple-saut	triple-saut	triple-saut	triple-saut
poids	poids	poids	poids	poids	poids	poids	poids
disque	disque	disque	disque	disque	disque	disque	disque
javelot	javelot	javelot	javelot	javelot	javelot	javelot	javelot
marteau	marteau	marteau	marteau	marteau	marteau	marteau	marteau

Dans la catégorie Minime, en épreuve de haie courte, un(e) concurrent(e) ne peut participer à la fois au 80 et au 100 m haies pour les garçons ou au 50 et au 80 m haies pour les filles dans une même compétition. En championnat individuel, il(elle) doit choisir l'une ou l'autre épreuve. S'il(elle) est engagé(e) en championnat individuel et en championnat par équipe l'épreuve de haies courtes dans laquelle il(elle) est qualifié(e) en championnat individuel est prise en compte pour le championnat par équipes.

Poids des engins en kg

GARÇONS					FILLES			
B	M	C	J	ENGINS	B	M	C	J
3	4	5	6	Poids	2	3	3	4
1	1,250	1,500	1,750	Disque	0,600	0,800	0,800	1
0,500	0,600	0,700	0,800	Javelot	0,400	0,500	0,600	0,600
3	4	5	6	Marteau	2	3	3	4

Tableau des haies

	Distance	Nombre	Départ	Intervalle	Arrivée	Hauteur
Benjamins	50	5	11,50	7,50	8,50	0,65
Minimes Garçons	80	8	12	8	12	0,84
	100	10	13	8,5	10,5	0,84
	200	10	21,46	18,28	14,02	0,76
Cadets	110	10	13,72	9,14	14,02	0,91
	320	8	35	35	40	0,84
Juniors garçons	110	10	13,72	9,14	14,02	1,00
	400	10	45	35	40	0,91
Benjamines	50	5	11,50	7,5	8,5	0,65
Minimes filles	50	5	11,50	7,5	8,5	0,76
	80	8	12	8	12	0,76
	200	10	21,46	18,28	14,02	0,76
Cadettes	100	10	13	8,5	10,5	0,76
	320	8	35	35	40	0,76
Juniors filles	100	10	13	8,5	10,5	0,84
	400	10	45	35	40	0,76

Planche au TRIPLE SAUT en mètres

BG	MG	CG	JG	BF	MF	CF	JF
7				7	7		
8	8			8	8	8	8
9	9	9		9	9	9	9
	10	10	10			10	10
		11	11				
		13	13				

STEEPLE

* 1500m : 12 haies - 3 tours plus distance (*). Pas d'obstacle avant le début des 3 tours complets.

* 3000m : 28 haies - 7 sauts de rivière (*). La 1^{ère} haie est celle qui suit la ligne d'arrivée.

(*) ajustement dû à la position de la rivière. Dans tous les cas la rivière doit être le 4^{ème} obstacle de chaque tour.

Titre I

Règlement général des épreuves individuelles

Article 3 : Qualifications

3.1 Les qualifications individuelles sont effectuées d'après les performances accomplies au cours des championnats départementaux ou régionaux UGSEL. La participation aux championnats régionaux étant OBLIGATOIRE, les performances réalisées lors des championnats départementaux ne pourront être prises en compte que pour les athlètes ayant participé aux championnats régionaux.

En courses, les qualifications se feront sur la base des temps électriques. Le chronométrage électrique devra obligatoirement être utilisé en championnat régional.

De plus, sous réserve que la commission sportive régionale en fasse la demande :

- la commission de qualification pourra qualifier des concurrents supplémentaires sur temps manuels réalisés lors du championnat départemental. Pour le 50 m B/M et le 50 m haies B/M, un temps manuel ne pourra être pris en compte qu'en référence à un temps électrique réalisé lors du championnat régional.
- la commission de qualification pourra qualifier des concurrents supplémentaires sur un temps électrique, pour les courses, ou sur une performance de concours réalisé en compétition FFA à condition que le (la) concurrent(e) ait participé au championnat régional.

3.2 Le relevé des qualifié(e)s est établi sous la seule responsabilité de la Commission Sportive Régionale.

Article 4 : Participation

4.1 Benjamins, Minimes, Cadets, garçons et filles, et juniors filles : 4 épreuves maximum dont 2 courses au plus et 1 relais.

4.2 Juniors garçons : 4 épreuves maximum dont 2 courses au plus et 2 relais.

4.3 Pour les Benjamins, Minimes, Cadets (garçons et filles), et Juniors filles, il est interdit de doubler 2 courses de distances égales ou supérieures à 800 mètres.

4.4 Tout concurrent qualifié pour le tour suivant (course ou concours) et qui n'y participe pas ne pourra plus disputer d'autres épreuves lors de cette réunion.

4.5 Les cadettes et les juniors filles disputent leurs épreuves séparément. Toutefois, si le nombre des concurrentes qualifiées le justifie, la CTN pourra décider de les regrouper dans une même épreuve uniquement dans celles dont les données techniques sont communes aux deux catégories.

4.6 Relais 4x100m Cadette et Junior Fille.

- Un relais 4x100m Cadette doit être exclusivement composé de Cadettes.
- Un relais 4x100m mixte Cadette/Junior Fille comprenant au moins une Junior Fille est classée avec les relais composés uniquement de Juniors Filles.

4.7 Relais 4x100m Cadet et Junior Garçon.

- Un relais 4x100m Cadet doit être exclusivement composé de Cadets.
- Un relais 4x100m Junior Garçon ne peut comprendre plus de deux cadets. Dans ce cas, le relais est classé avec les relais composés uniquement de Juniors Garçons.

4.8 La composition d'un relais peut comporter jusqu'à six noms et doit être déposée avant le début de la compétition. Une fois la compétition commencée cette liste ne pourra pas être modifiée. Un(e)

même concurrent(te) ne peut figurer simultanément dans deux équipes. D'un tour à l'autre d'un championnat la composition du relais participant effectivement à la course peut être modifiée tout en restant dans le cadre de la liste déposée avant le début de la compétition. Les médailles seront remises aux seuls(es) concurrents(tes) qui auront couru la finale.

Article 5 : Dispositions particulières

5.1 Nombre d'essais

Toutes catégories : quatre essais, plus deux essais supplémentaires aux huit meilleurs.

5.2 Montées de barre (hauteur et perche)

En fonction de la table de cotation et sur décision du juge-arbitre.

5.3 La « Passerelle »

Elle s'applique pour les championnats par équipes vers les championnats nationaux individuels. On nomme « passerelle » la possibilité pour un athlète qualifié avec son équipe, de se qualifier à titre individuel dans une ou plusieurs épreuves du championnat national des épreuves individuelles.

5.4 Course

Tous les concurrents, sans exception, sont répartis dans les séries de qualification. Ils peuvent donc tous prétendre se qualifier pour le ou les tours suivants.

5.5 Concours

Tous les concurrents participent aux concours du championnat et jouent la qualification pour la finale.

Titre II

Règlement général des épreuves par équipes

Article 6 : Qualifications

6.1 Les qualifications par équipes sont effectuées d'après les performances accomplies au cours des championnats régionaux UGSEL auxquels la participation est OBLIGATOIRE.

6.2 La C.T.N.A. se réserve le droit de tenir compte, s'il y a lieu, des performances réalisées au cours des championnats départementaux. La liste de ces performances est sous la seule responsabilité de la Commission Sportive Régionale.

6.3 Une région n'ayant aucune équipe qualifiée dans un championnat national pourra demander la qualification exceptionnelle d'une équipe, toutes catégories confondues.

Article 7 : Engagements

Les résultats par équipes ne sont pris en considération que sous réserve des conditions suivantes :

- toutes les épreuves doivent avoir lieu lors d'un même championnat UGSEL ;
- les résultats doivent être cotés selon la table UGSEL en vigueur ;
- le dépôt de la composition des équipes doit se faire dans les délais fixés par les Services Nationaux de l'UGSEL.

Article 8 : Epreuves

6 groupes d'épreuves : 1) vitesse 2) haies 3) distances 4) sauts
5) lancers 6) relais

Article 9 : Participation

9.1 Les athlètes du championnat par équipe participent avec ceux du championnat individuel aux séries de qualification en course et aux quatre premiers essais de concours (exceptées hauteur et perche).

9.2 Un même athlète, cadet et junior G et F, ne peut participer qu'à un seul championnat par équipe, soit le championnat national (art. 16), soit le challenge national mixte (art. 17)

Ils peuvent donc accéder aux finales ; mais seules les performances réalisées lors des séries et des quatre premiers essais des concours seront prises en considération pour la cotation du championnat par équipe.

Un concurrent qualifié à la fois pour le championnat individuel et pour le championnat par équipe respectera le règlement de participation individuelle maximum de sa catégorie (article 4).

Article 10 : Catégories Benjamins et Minimes

Deux compétitions par équipe sont proposées pour les catégories Benjamins et Minimes (garçons et filles) : le Critérium de France et le Championnat National par équipe.

Une équipe d'un établissement scolaire ne peut participer aux deux compétitions.

Article 11 : Catégorie unique Cadettes-Juniors Filles

Cadettes et juniors disputent les épreuves correspondant à leur catégorie respective. Les performances des cadettes seront cotées en se référant à la table de cotation des cadettes, celles des juniors en se référant à la table de cotation des juniors

Article 12 : Catégorie Juniors Garçons

- L'intégration de deux cadets maximum dans l'équipe junior garçon est autorisée.
- Cadets et juniors prendront part aux épreuves correspondant à leur catégorie respective. Les performances des cadets seront cotées en se référant à la table de cotation des cadets, celles des juniors en se référant à la table de cotation des juniors.

Article 13 : Cotation des performances

Les performances sont cotées par les points entiers en se référant à la table de cotation FFA / UGSEL / UNSS "Olympiade 2004/2008". Prendre la cotation la plus proche, à équidistance prendre la cotation la plus faible.

Pour les courses, cette table de cotation est en temps électrique. Si l'on ne dispose pas du chronométrage électrique, pour toutes les courses, les temps seront convertis en temps électriques, en ajoutant 20/100^e au temps manuel.

Article 14 : jury

14.1 Chaque établissement qualifié au titre du championnat par équipes devra présenter une personne, adulte, apte à faire partie du jury (R.G. : art. 12.6). Cette dernière devra être diplômée de la F.F.A. au minimum de niveau départemental ou de l'UGSEL au niveau régional.

14.2 Un établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées dans une même compétition devra présenter un juge scolaire. Celui-ci pourra être recruté soit parmi les élèves de l'établissement, soit en

fonction de ses compétences parmi les élèves d'un autre établissement de sa région d'origine. Son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2^{ème} année. Ce juge scolaire devra pouvoir justifier d'une formation départementale ou régionale et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

14.3 Dans une même compétition, un juge scolaire ne peut être à la fois athlète en compétition et juge.

14.4 En championnat national, la preuve de la formation reçue par le juge scolaire doit être présentée (carte de jeune officiel ou attestation de formation produite par l'union régionale + licence UGSEL). Chaque équipe qui présentera un juge scolaire pouvant prouver sa formation verra son total de points majoré de 30.

Titre III

EPREUVES PAR EQUIPE

Article 15 : Critérium de France de Collège

15.1 L'UGSEL organise chaque année, un Critérium de France par équipes d'associations sportives d'établissement de collège ayant au maximum 280 élèves, pour les jeunes gens et jeunes filles des catégories benjamins et minimes.

15.2 Seuls les élèves des classes de collège sont autorisés à participer à ce championnat.

15.3 Benjamins et Benjamines

Epreuves

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
50 100	50h	1000	hauteur perche longueur triple saut	poids disque marteau javelot	4x60

Cotation (12 cotations maximum)

	Obligatoires	Supplémentaires
* Courses : 4 cotations	2 réparties dans au moins deux groupes parmi les groupes 1, 2 ou 3	+ 2 au libre choix
* Sauts : 4 cotations	2 pour le groupe 4 dans 2 sauts différents	+ 2 au libre choix
* Lancers : 4 cotations	2 pour le groupe 5 dans 2 lancers différents	+ 2 au libre choix
* Relais	2 tentatives possibles, quel que soit le résultat de la 1 ^{ère} tentative.	

Participation

- Une équipe se compose de 6 athlètes maximum et de 5 au minimum.
- 3 épreuves maximum par athlète, plus le relais.
- Jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer à au moins une épreuve individuelle du championnat par équipes.

Classement

Obtenu par l'addition des 6 cotations obligatoires, des 5 autres meilleures cotations et de la cotation du relais.

En cas d'égalité :

- le meilleur temps des relais sera déterminant.
- en cas de nouvelle égalité : la meilleure 11^{ème} cotation, puis la meilleure 10^{ème}, etc.

15.4 Minimes Filles et Minimes Garçons

Epreuves pour les Minimes Filles

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
50 100	50h 80h 200h	1000 2000	hauteur perche longueur triple saut	poids disque marteau javelot	4x60

Epreuves pour les Minimes Garçons

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
50 100	80h 100h 200h	1000 3000	hauteur perche longueur triple saut	poids disque marteau javelot	4x60

Cotation (12 cotations maximum)

	Obligatoires	Supplémentaires
* Courses : 4 cotations	2 réparties dans au moins deux groupes parmi les groupes 1, 2 ou 3	+ 2 au libre choix
* Sauts : 4 cotations	2 pour le groupe 4 dans 2 sauts différents	+ 2 au libre choix
* Lancers : 4 cotations	2 pour le groupe 5 dans 2 lancers différents	+ 2 au libre choix
* Relais	2 tentatives possibles, quel que soit le résultat de la 1 ^{ère} tentative.	

Participation

- Une équipe se compose de 6 athlètes au maximum et de 5 au minimum.
- 3 épreuves maximum par athlète, plus le relais.
- Jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer à au moins une épreuve individuelle du championnat par équipes.

Classement

Obtenu par l'addition des 6 cotations obligatoires, des 5 autres meilleures cotations et de la cotation du relais.

En cas d'égalité :

- le meilleur temps des relais sera déterminant.
- en cas de nouvelle égalité : la meilleure 11^{ème} cotation, puis la meilleure 10^{ème}, etc.

Article 16 : Championnat National par équipes**16.1 Benjamins et Benjamines**

Epreuves

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
50 100	50h	1000	hauteur perche longueur triple saut	poids disque marteau javelot	4x60

Cotation (15 cotations au minimum, 18 au maximum)

	Obligatoires	Supplémentaires
* Courses : 5 ou 6 cotations	3 soit 1 par groupe 1, 2, 3	+ 2 ou 3 au libre choix
* Sauts : 5 ou 6 cotations	3 pour le groupe 4 dans 3 sauts différents	+ 2 ou 3 au libre choix
* Lancers : 5 ou 6 cotations	3 pour le groupe 5 dans 3 lancers différents	+ 2 ou 3 au libre choix
* Relais	2 tentatives possibles, quel que soit le résultat de la 1ère tentative.	

Participation

- 3 épreuves au maximum par athlète, plus le relais
- Une équipe sera composée au maximum de 9 athlètes
- Jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer aux épreuves individuelles du championnat par équipes.

Classement

Obtenu par l'addition des 9 cotations obligatoires, des 6 autres meilleures cotations et de la cotation du relais.

En cas d'égalité :

- le meilleur temps des relais sera déterminant.
- en cas de nouvelle égalité : la meilleure 15^{ème} cotation, puis la meilleure 14^{ème}, etc.

16.2 Minimes Filles et Minimes Garçons

Epreuves des Minimes Filles

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
50 100	50h 80h 200h	1000 2000	hauteur perche longueur triple saut	poids disque marteau javelot	4x60

Epreuves des Minimes Garçons

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
50 100	80h 100h 200h	1000 3000	hauteur perche longueur triple saut	poids disque marteau javelot	4x60

Cotation (15 cotations au minimum, 18 au maximum)

	Obligatoires	Supplémentaires
* Courses : 5 ou 6 cotations	3 soit 1 par groupe 1, 2 ou 3	+ 2 ou 3 au libre choix
* Sauts : 5 ou 6 cotations	3 pour le groupe 4 dans 3 sauts différents	+ 2 ou 3 au libre choix
* Lancers : 5 ou 6 cotations	3 pour le groupe 5 dans 3 lancers différents	+ 2 ou 3 au libre choix
* Relais	2 tentatives possibles, quel que soit le résultat de la 1 ^{ère} tentative.	

Participation

- 3 épreuves au maximum par athlète, plus le relais
- Une équipe sera composée au maximum de 9 athlètes
- Jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer aux épreuves individuelles du championnat par équipes.

Classement

Obtenu par l'addition des 9 cotations obligatoires, des 6 autres meilleures cotations et de la cotation du relais.

En cas d'égalité :

- le meilleur temps des relais sera déterminant.
- en cas de nouvelle égalité : la meilleure 15^{ème} cotation, puis la meilleure 14^{ème}, etc.

16.3 Cadets

Epreuves

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
100	110h	800	hauteur	poids	4 x100
200	320h	1500	perche	javelot	
300		3000 1500 steeple	longueur triple saut	disque marteau	

Cotation (12 cotations au minimum, 15 au maximum)

	Obligatoires	Supplémentaires
* Courses	3 soit 1 par groupe 1, 2 et 3	+ 5 à 8 cotations au libre choix
* Sauts	2 pour le groupe 4 dont 1 dans un saut vertical et 1 dans un saut horizontal	
* Lancers	2 pour le groupe 5 dont 1 dans un lancer en translation et 1 dans un lancer en rotation	
* Relais	2 tentatives possibles, quel que soit le résultat de la 1 ^{ère} tentative	

Participation

- 2 épreuves maximum par athlète, plus le relais.
- une équipe sera composée au maximum de 8 athlètes
- Jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer aux épreuves individuelles du championnat par équipes.

Classement

Obtenu par l'addition des 7 cotations individuelles obligatoires, des 5 meilleures autres cotations et de la cotation du relais.

En cas d'égalité :

- le meilleur temps des relais sera déterminant.
- en cas de nouvelle égalité : la meilleure 12^{ème} cotation, puis la meilleure 11^{ème}, etc.

16.4 Cadettes / Juniors Filles*Epreuves*

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
100	100h	800	hauteur	poids	4x100
200	320h C	1500	perche	javelot	
300 C	400h J		triple saut	disque	
400 J			longueur	marteau	

Cotation (12 cotations au minimum, 15 au maximum)

	Obligatoires	Supplémentaires
* Courses	3 soit 1 par groupe 1, 2 et 3	+ 5 à 8 cotations au libre choix
* Sauts	2 pour le groupe 4 dont 1 dans un saut vertical et 1 dans un saut horizontal	
* Lancers	2 pour le groupe 5 dont 1 dans un lancer en translation et 1 dans un lancer en rotation	
* Relais	- en 4 x 100 m, 2 tentatives possibles, quel que soit le résultat de la 1 ^{ère} tentative	

Participation

- Une équipe sera composée au maximum de 8 athlètes et devra comporter au minimum 4 cadettes et au maximum 4 juniors.
- 2 épreuves maximum par athlète, plus le relais.
- Jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers par athlète.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer aux épreuves individuelles du championnat par équipes.

Classement

- Obtenu par l'addition des 7 cotations individuelles obligatoires, des 5 meilleures autres cotations et de la cotation du relais.
- En cas d'égalité :
- le meilleur temps des relais sera déterminant.
- en cas de nouvelle égalité : la meilleure 12^{ème} cotation, puis la meilleure 11^{ème}, etc.

16.5 Juniors Garçons

Epreuves

Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
100	110h	800	hauteur	poids	4 x 100
200	400h	1500	perche	javelot	4 x 400
400		3000 3000 steeple	longueur triple saut	disque marteau	

Cotation (12 cotations au minimum, 15 au maximum)

	Obligatoires	Supplémentaires
* Courses	3 soit 1 par groupe 1, 2 et 3	+ 5 à 8 cotations au libre choix
* Sauts	2 pour le groupe 4 dont 1 dans un saut vertical et 1 dans un saut horizontal	
* Lancers	2 pour le groupe 5 dont 1 dans un lancer en translation et 1 dans un lancer en rotation	
* Relais	- en 4 x 100 m, 2 tentatives possibles, quel que soit le résultat de la 1ère tentative - en 4 x 400 m, 1 seule tentative accessible seulement aux équipes qualifiées à titre individuel	

Participation

- 2 épreuves maximum par athlète, plus le relais.
- une équipe sera composée au maximum de 8 athlètes
- possibilité d'intégrer 2 cadets en équipe junior (voir article 12)
- Jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers par athlète.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer aux épreuves individuelles du championnat par équipes.

Classement

Obtenu par l'addition des 7 cotations individuelles obligatoires, des 5 meilleures autres cotations et de la cotation du relais.

En cas d'égalité :

- la meilleure cotation obtenue en relais sera déterminante.
- en cas de nouvelle égalité : la meilleure 12^{ème} cotation, puis la meilleure 11^{ème}, etc.

Article 17 : Challenge national mixte cadet junior par équipe

Epreuves

Epreuves Cadet / cadette					
Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV	Groupe V	Groupe VI
100	100 H F	800	Hauteur	Poids	4 x 100
200	110 H G	1500	Perche	Disque	
300	320 H	3000 G 1500 st G	Longueur Triple saut	Marteau Javelot	

Epreuves Juniors (H et F)					
Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV	Groupe V	Groupe VI
100 200 400	100 H F 110 H G 400 H	800 1500 3000 G 3000 st G	Hauteur Perche Longueur Triple saut	Poids Disque Marteau Javelot	4 x 100

Cotations

Cotations : minimum 20, maximum 24 + le Relais		
Epreuves	Cotations obligatoires	Supplémentaires
Courses	3 dont 1 par groupe I - II - III	5 libres
Sauts	3 dans le groupe IV dans au moins 3 épreuves différentes	5 libres
Lancers	3 dans le groupe V dans au moins 3 épreuves différentes	5 libres
Relais	4 x 100 - 2 tentatives possibles quel que soit le résultat de la 1 ^{ère} tentative	

Participation

- Une équipe est composée au maximum de 12 athlètes CF, JF, CG, JG.
- Un athlète participe à 1, 2 ou 3 épreuves, relais non compris.
- Un athlète a la possibilité d'effectuer au maximum 2 courses dans 2 groupes différents sous réserve que celles-ci soient d'une distance inférieure ou égale à 200 mètres.
- Un athlète a la possibilité d'effectuer au maximum 2 sauts.
- Un athlète a la possibilité d'effectuer au maximum 2 lancers.
- Dans la même épreuve, la représentation par catégorie et par sexe est limitée à 2 athlètes.
- Les relayeurs doivent obligatoirement participer aux épreuves individuelles du Challenge.
- Le relais 4 x 100 (l'article 4.8 du Titre I s'applique à la composition du relais) est un relais soit féminin, soit masculin. Les équipes de relais mixtes (garçon / fille) ne sont pas autorisées. La présence d'un(e) junior dans une équipe de relais entraînera la cotation de celle-ci selon la table junior du sexe concerné même si ce (cette) junior ne prend pas part à la course.

Classement

Obtenu par l'addition des 9 cotations individuelles obligatoires, des 11 meilleures autres cotations et de la cotation du relais.

En cas d'égalité, la meilleure cotation obtenue en relais sera déterminante. En cas de nouvelle égalité, la meilleure 20^{ème} cotation, puis la meilleure 19^{ème} etc.....

Titre III

QUADRATHLON D'ATHLETISME BENJAMINS ET MINIMES

Article 18 : Principe général

L'UGSEL organise un championnat national individuel de quadrathlon pour les jeunes gens et les jeunes filles des catégories benjamin et minime.

Un concurrent pourra participer à la fois au championnat de quadrathlon et au championnat par équipe. Ainsi, dans les courses et les concours, un concurrent participant au quadrathlon ne participera qu'aux séries et aux quatre premiers essais, mais ne pourra pas prétendre à une qualification au tour suivant. Il ne pourra pas participer au championnat individuel.

Un concurrent participant au quadrathlon pourra être intégré dans l'équipe du relais de son établissement qualifiée au championnat.

Article 19 : Epreuves

19.1 Benjamins et Benjamines

COURSES	SAUTS	LANCERS
50	hauteur	poids
100	perche	disque
1000	longueur	marteau
50h	triple saut	javelot

19.2 Minimes

Epreuves des Minimes Filles		
COURSES	SAUTS	LANCERS
50	hauteur	poids
100	perche	disque
1000	longueur	marteau
2000	triple saut	javelot
50h		
80h		
200h		

Epreuves des Minimes Garçons		
COURSES	SAUTS	LANCERS
50	hauteur	poids
100	perche	disque
1000	longueur	marteau
3000	triple saut	javelot
80h		
100h		
200h		

Article 20 : Participation

Un concurrent doit participer à quatre épreuves : une course, un saut, un lancer et une 4^{ème} épreuve au choix ; dans ses 4 épreuves, le concurrent devra obligatoirement intégrer les épreuves du championnat par équipe.

Lorsque la 4^{ème} épreuve choisie est une épreuve de course, celle-ci doit appartenir à une famille différente du premier choix. Il est interdit de disputer lors du quadrathlon deux épreuves de sprint (50/100), deux épreuves de haies (50h/80h/100h/200h) ou deux épreuves de ½ fond (1000/2000/3000).

Article 21 : Qualifications

Les qualifications sont effectuées d'après les performances accomplies au cours des championnats régionaux UGSEL auxquels la participation est OBLIGATOIRE.

La Commission Technique Nationale se réserve le droit de tenir compte, s'il y a lieu, des performances réalisées au cours des championnats départementaux. La liste de ces performances est établie sous la seule responsabilité de la Commission Sportive Régionale. Ce relevé est adressé aux Services Nationaux pour la date prévue au calendrier, en même temps que les résultats des divers championnats qualificatifs.

Un(e) athlète non qualifié(e) pour le championnat national de quadrathlon peut être retenu(e) dans une épreuve individuelle sous réserve qu'il (elle) ait réalisé le minima.

Article 22 : Tableaux de montées de barre

Les tableaux de montée de barre pour les épreuves de saut en hauteur et de saut à la perche sont établis en fonction de la table de cotation et sur décision du Juge-Arbitre.

Article 23 : Nombre d'essais

Le nombre d'essais en concours, sauf pour la hauteur et la perche est défini comme suit : chaque concurrent a droit à quatre essais sans possibilité d'accéder aux essais supplémentaires.

Article 24 : Classement

Chaque épreuve est cotée selon la table de cotation FFA / UGSEL / UNSS "Olympiade 2004/2008".

Dans chaque catégorie, le titre de Champion National UGSEL individuel de quadrathlon est attribué à l'athlète qui aura réussi le meilleur total de points sur l'ensemble des quatre épreuves.

En cas d'égalité de points à la 1^{ère} place, le titre sera décerné au concurrent ayant obtenu la meilleure cotation. S'il y a de nouveau égalité, les concurrents seront départagés par la 2^{ème} meilleure cotation, etc.

Pour les autres places, les concurrents ayant totalisé le même nombre de points seront déclarés ex aequo.